

Assurance-chômage—Loi

injure à tous les travailleurs, hommes et femmes de notre pays.

Je viens d'entendre des députés ministériels déclarer que nous devons devenir plus concurrentiels. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les crédits alloués à la recherche et au développement, effectué des coupes dans les programmes de formation et de recyclage depuis cinq ans et réduit l'aide qu'il accorde à l'enseignement postsecondaire? Qu'a-t-il fait pour les particuliers et pour les petites entreprises? Il les a accablés d'impôts.

Le projet de loi C-21 représente une autre promesse parmi tant d'autres auxquelles le gouvernement n'a pas été fidèle. Lorsqu'il parlait naguère de l'assurance-chômage, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) disaient qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. En fait, trois jours avant la tenue du scrutin, ils promettaient aux Canadiens de ne pas y toucher.

Le projet de loi C-21 constitue par ailleurs une attaque de plus contre les travailleurs et les travailleuses. Il vient en troisième lieu, à la suite du libre-échange et des impôts accrus.

Par ailleurs, nous avons entendu un député ministériel déclarer que si ces changements étaient nécessaires, c'était à cause du fait que les chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage ne sont rien que des fraudeurs et des paresseux qui refusent de travailler. C'est là une mentalité propre au XVIII^e siècle que le gouvernement voudrait appliquer au XXI^e siècle.

À mon avis, le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, constitue une tentative du gouvernement pour ruiner le tissu social du Canada, ce qui le distingue des autres pays et notamment des États-Unis. Comme en témoigne notre histoire, nous formons une société plus compatissante et nous avons élaboré au cours des années des programmes et des mesures qui forment en quelque sorte les piliers sur lesquels repose l'édifice social de notre grand pays.

Le gouvernement fédéral a tout à fait tort de ne plus participer au financement du Programme d'assurance-chômage et de se dérober à ses responsabilités. Il décline toute responsabilité pour ce qui est d'aider les travailleurs et les travailleuses à tenir le coup en attendant de pouvoir travailler de nouveau ou de se trouver un emploi. Si d'une part le gouvernement s'enorgueillit de créer des emplois, il décline toute responsabilité quand ces politiques causent des difficultés aux chômeurs et contribuent à l'accroissement du chômage.

La plupart des gens doivent travailler, pour conserver leur niveau de vie dans leur intérêt et dans celui de leurs enfants. Personne ne veut perdre son emploi. La sécurité financière et psychologique des gens en dépend. Cependant, parfois, sans que ce soit de leur faute, des gens sont

licenciés par des sociétés qui ferment leurs portes ou qui déménagent ailleurs. L'assurance-chômage est là pour les aider de façon temporaire. Il ne s'agit pas d'assistance sociale, contrairement à ce que certains ministériels voudraient nous faire croire. Il s'agit simplement d'une façon d'amortir le choc financier, de faciliter la période de transition en attendant que l'intéressé qui a perdu son emploi en retrouve un autre. C'est une mesure de protection sociale.

N'oublions pas que les travailleurs financent en partie ce régime d'assurance. Il s'agit en effet d'une police d'assurance à laquelle on espère ne jamais avoir recours. Les employeurs, en tant que partenaires du contrat social en question, supportent également une partie du coût de cette assurance, dans l'intérêt de leurs employés. Or, que fait l'autre partie, le gouvernement fédéral, au sujet de ce contrat social? Il se décharge de toute responsabilité et ce faisant, il dit ainsi aux travailleurs et aux employeurs qu'ils doivent payer davantage.

Les petites entreprises, le moteur de notre économie, font déjà face à des coûts élevés en grande partie du fait de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement, de la lourdeur des impôts et des tracasseries administratives auxquelles elles doivent faire face. On ne peut demander aux petites entreprises, qui représentent à l'heure actuelle plus de 50 p. 100 de notre produit national brut et qui fournissent plus de 60 p. 100 des emplois, de payer la part du gouvernement. Les charges salariales augmentent le coût de la main-d'oeuvre. Lorsque les primes augmentent, le coût relatif de la main-d'oeuvre en fait autant et cela conduit les employeurs à réduire leurs frais en remplaçant les travailleurs par des biens d'équipement ou à décider de s'établir dans un endroit où les coûts sont moins élevés.

Bref, peu importe la façon dont on examine la question, le gouvernement accroît le chômage et devient moins compétitif. Le régime peut sans aucun doute être amélioré, car, il faut bien le dire, il y a toujours place à l'amélioration. Cependant, améliorons-le plutôt que de le réduire à néant. Si ceux qui quittent leur emploi sans raison posent un problème, apportons alors des modifications, positives, afin de faire face à ce problème. Si les gens refusent les emplois qui leur sont offerts et ne veulent pas travailler, procédons alors avec les modifications constructives qui s'imposent.

Voyons les chiffres. Il y a eu 6 215 personnes qui ont refusé un emploi et qui ont ainsi perdu leur droit aux prestations. Tout cela sur 2,4 millions de bénéficiaires, ce qui signifie que 0,25 p. 100 ont perdu leur droit à des prestations pour avoir refusé un emploi. Mon collègue ministériel a affirmé que tous les chômeurs abusent du régime. Si ce sont les tricheurs que nous voulons décourager, alors apportez ces changements de sorte qu'il leur soit impossible de profiter du système. Selon les chiffres, 5 507 requérants ont été pris à frauder le régime